

De la science politique

Jean-Louis Loubet del Bayle

Number 20, Fall 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040700ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040700ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (print)

1918-6584 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Loubet del Bayle, J.-L. (1991). De la science politique. *Politique*, (20), 95–127.
<https://doi.org/10.7202/040700ar>

Article abstract

In this article, the author wants to answer questions asked very often by non-specialized political scientists about the utility of political science. After discussing the several meanings of the word *politic*, the author looks over the object of study in political science. Finally, the author looks over difficulties that might watch political scientists in their study of political phenomena.

DE LA SCIENCE POLITIQUE*

Jean-Louis Loubet Del Bayle

Université des Sciences sociales de Toulouse

Dans cet article, l'auteur tente de répondre de manière systématique aux questions que se posent les non-spécialistes de la science politique quant à l'utilité de cette science. Après avoir discuté de la dimension polysémique du mot politique, l'auteur s'interroge sur l'objet de la science politique et sur son existence même. Il termine en discutant des pièges qui guettent les spécialistes de l'analyse des phénomènes politiques.

Sans aller jusqu'à parler, comme on l'a fait il y a quelques années, de «l'introuvable science politique», force est de constater que le spécialiste de l'étude des phénomènes politiques se heurte à beaucoup de questions lorsqu'il évoque autour de lui son activité. Les incompréhensions plus ou moins innocentes ne manquent pas, notamment lorsqu'il s'agit de définir la place de sa discipline dans le champ des diverses disciplines universitaires. Il faut d'ailleurs reconnaître qu'effectivement un certain nombre d'incertitudes et d'équivoques persistantes ne sont pas sans favoriser un tel état de choses. Les pages qui suivent sont issues du constat de cette situation et tentent d'y répondre de façon un peu systématique en prenant position sur un certain nombre de problèmes généraux qui restent plus ou moins controversés, et ce, avec le souci de s'adresser en priorité aux non-spécialistes¹ qui éprouvent parfois un sentiment de perplexité devant le halo

* Cet article a été publié dans *Annales*, Université des Sciences sociales de Toulouse, tome XXXVII, 1989, p. 97-120. Nous le reproduisons dans ce numéro avec la permission de l'auteur.

1. De ce fait, on ne prétend pas traiter ici de façon exhaustive tous les problèmes qui seront abordés.

d'interrogations qui entourent encore, en France du moins², la science politique.

Dans une première approche, la science politique peut être définie comme la discipline qui a pour objectif l'étude scientifique des phénomènes politiques. Cette définition est apparemment simple, mais, si on l'examine de plus près, on constate qu'elle est beaucoup moins claire qu'il n'y paraît et qu'elle soulève toute une série de questions.

C'est ainsi que la première incertitude apparaît lorsqu'on s'interroge sur ce qu'est un phénomène politique. On s'aperçoit alors que le mot apparemment banal de politique n'a pas une signification aussi évidente qu'on pourrait le penser. Il suffit, par exemple, de faire varier l'article précédant le mot politique pour constater des glissements de sens qui révèlent la polysémie de ce terme. Ainsi se révèle une première incertitude qui concerne la définition de l'objet de la science politique.

En second lieu, si l'intitulé de ce texte parle de «science politique» au singulier, il n'est pas difficile de noter que cette terminologie est elle-même sujette à discussion. C'est ainsi que certains documents officiels parlent de «sciences politiques» au pluriel et que l'institution qui a été fondée en France après la Seconde Guerre mondiale pour favoriser le développement de la discipline s'intitule Fondation «des» sciences politiques. Par ailleurs, un certain nombre de cours ou de manuels qui traitent des phénomènes politiques utilisent le terme de «sociologie politique». Par là apparaît un problème terminologique qui n'est pas dépourvu de signification et de conséquences.

En troisième lieu, si l'on se rallie à l'expression «science politique», ses implications ne font pas l'unanimité et le terme de «science» appliqué à la connaissance des phénomènes politiques est parfois contesté, si bien que c'est alors l'existence de la science politique en tant que discipline «scientifique» qui se trouve mise en question. Il faut dire que cette

2. En ne négligeant pas des perspectives plus générales, ce texte évoquera néanmoins plus particulièrement les problèmes posés par le statut de la science politique en France.

interrogation s'explique d'autant plus que le développement du discours scientifique sur les phénomènes politiques se heurte à un certain nombre d'obstacles et qu'un certain nombre de tentations menacent le spécialiste de science politique et sont susceptibles de compromettre le caractère scientifique de son travail.

I. L'objet de la science politique

Comme on l'a noté précédemment, la signification du terme politique est ambiguë et, suivant l'article dont on le fait précéder, le mot ne désigne plus exactement la même chose : «une» politique ne désigne pas exactement la même réalité que «la» politique, et «la» politique ne désigne pas le même objet que «le» politique. Cette difficulté à définir l'*objet* de la science politique fut, par exemple, illustrée en 1948 lorsqu'une conférence d'experts réunis par l'UNESCO pour discuter de cette question n'aboutit qu'à une définition énumérative distinguant quatre champs d'investigation : les théories et les idées politiques, les institutions politiques, les partis, les groupes de pression et l'opinion publique, et les relations internationales.

Si cette solution énumérative est révélatrice, il faut néanmoins souligner que les politologues ne s'en sont pas tenu à ce constat d'impuissance et que des tentatives ont été faites pour donner de la politique une définition plus conceptuelle³. En particulier, cet effort s'est traduit par une controverse devenue classique entre tenants de la science politique comme «science de l'État» et tenants de la science politique comme «science du pouvoir», une controverse dont on ne peut pas ne pas rappeler les termes, même si l'on considère qu'elle ne permet pas de parvenir à une solution pleinement satisfaisante.

3. Dans la perspective qui est ici la nôtre, il ne nous semble pas possible de renoncer à cette préoccupation, comme le fait P. Favre dans son essai «La question de l'objet de la science politique a-t-elle un sens?», dans *Mélanges dédiés à Robert Pelloux*, Lyon, Éd. Hermès, 1980, p. 123-142.

La première conception relativement classique et traditionnelle, qui a été fortement influencée par les juristes, définit la science politique, en suivant l'exemple de Littré, comme «la science du gouvernement des États». La science politique serait la discipline qui étudie les phénomènes relatifs à l'État. Cette définition est une définition à dominante juridique, car, si la notion d'État comporte des éléments sociologiques — un territoire, une population — elle insiste surtout sur l'idée que l'État est une organisation juridique, une personne morale exerçant un pouvoir souverain pour prendre des décisions s'imposant aux membres de la collectivité étatique.

En France, cette conception que l'on rencontre avant la Seconde Guerre mondiale développée par les juristes et par certains sociologues, comme Georges Davy, a surtout été illustrée après la Libération par les écrits de Marcel Prélot⁴. On la retrouve aussi chez les juristes allemands ou des auteurs comme le Belge Jean Dabin. Soutenu également par les sociologues d'inspiration marxiste des pays de l'Est, ce point de vue n'a en revanche trouvé que peu d'adeptes chez les auteurs anglo-saxons.

À cette thèse de la science politique comme «science de l'État», on reconnaît en général le mérite de la précision, dans la mesure où elle renvoie à une réalité bien connue, celle de l'organisation des États modernes.

Ceci étant, cette approche centrée sur la notion d'État, et sur son corollaire juridique la théorie de la souveraineté, a fait l'objet d'un certain nombre de critiques. Tout d'abord, sa précision reste relative, car les frontières de l'État ne sont pas évidentes, particulièrement dans une période qui voit s'étendre les activités et les interventions de l'État dans la vie sociale. D'autre part, et surtout, on reproche à cette définition de conduire à une vision restrictive du politique en privilégiant ses aspects juridiques et institutionnels au détriment de ses dimensions sociologiques, en oubliant qu'avant d'être des phénomènes juridiques les phénomènes politiques entrent dans la catégorie plus générale des phénomènes sociaux. Enfin, le caractère restrictif de cette approche

4. Cf. M. Prélot, *La science politique*, Paris, PUF, 1966.

se manifeste par son orientation ethnocentrique dans la mesure où elle exclut du champ de la science politique des modes d'organisation politique qui n'ont pas atteint la complexité du modèle étatique caractérisant les sociétés modernes.

En face de la thèse «statologique» que l'on vient d'évoquer s'est affirmée une autre conception de la science politique envisagée comme l'étude des phénomènes de *pouvoir*. La science politique devient alors la discipline consacrée à l'analyse des rapports d'autorité, de commandement, de gouvernement dans quelque société que ce soit, et pas seulement dans le cadre de l'organisation étatique. C'est une conception qui insiste fondamentalement sur les rapports inégalitaires gouvernants/gouvernés et que l'on trouve particulièrement développée chez les politologues anglosaxons comme Harold Lasswell ou Robert Dahl, aussi bien que chez des auteurs français comme Raymond Aron, Georges Burdeau, Bertrand de Jouvenel ou Maurice Duverger. Ainsi Robert Dahl définit-il un système politique «comme un ensemble persistant de rapports humains qui impliquent dans une mesure significative des relations de pouvoir, de domination ou d'autorité»⁵.

L'intérêt de cette conception est de souligner que la notion de pouvoir se retrouve dans la plupart des groupes sociaux et que l'on rencontre dans tous les groupes sociaux des phénomènes qui ne sont pas sans présenter d'assez fortes analogies avec ceux que l'on rencontre dans le cadre de l'organisation étatique, avec la possibilité d'enrichir la connaissance des uns par la connaissance des autres et inversement. Dès lors, tout groupe humain comportant des rapports de pouvoir relèverait de la catégorie des phénomènes politiques.

Ceci étant, si la thèse «statologique» est apparue restrictive, cette approche du politique par la notion de pouvoir paraît exagérément extensive, car multiples sont les formes de pouvoir que l'on rencontre dans la vie sociale. Ainsi du pouvoir du patron dans son entreprise, du chef religieux dans son église, du professeur dans sa classe, pour ne citer que

5. *L'analyse politique contemporaine*, Paris, Fayard, 1973, p. 28.

quelques exemples parmi bien d'autres possibles. Il n'est pas jusqu'au groupe familial qui ne connaisse des relations de pouvoir, entre mari et femme ou entre parents et enfants, et même entre enfants! Dès lors le politique tend à se dissoudre dans le social et à perdre toute identité spécifique. «À force d'enfouir le pouvoir dans la société et d'en mettre partout, on finit par ne plus distinguer une rixe d'une guerre, l'emprisonnement de deux gangsters et l'organisation d'un système concentrationnaire, le fonctionnement d'un service hospitalier et l'internement d'opposants politiques»⁶.

Les deux approches qui viennent d'être évoquées se heurtent donc à des objections d'une portée non négligeable. D'ailleurs, ces objections sont tellement fondées que les tenants des thèses antagonistes ont été obligés d'en tenir compte et d'amender la radicalité de leurs positions.

Ainsi, Marcel Prélôt, tout en maintenant sa référence à l'État, a été conduit à préciser que la science politique doit s'étendre à la connaissance de «tout l'État», dans ses diverses formes et dans ses diverses composantes, juridiques certes, mais aussi sociologiques. Il ajoute en outre que la science politique ne saurait négliger l'étude de ce qui a précédé l'État — les «phénomènes préétatiques» — l'étude de ce qui peut dans certains cas le remplacer — les «phénomènes paraétatiques» — et enfin l'étude de ce qui peut éventuellement le dépasser — les «phénomènes supraétatiques»⁷.

De même, les tenants de la science politique comme science des phénomènes de pouvoir admettent que les formes les plus perfectionnées et les plus complexes de pouvoir se situent dans le cadre de l'organisation étatique. Ainsi Maurice Duverger constate-t-il «que ceux qui définissent la politique comme la science du pouvoir en général reconnaissent qu'il atteint dans l'État sa forme la plus achevée, son organisation

6. J. Leca et B. Jobert, «Le dépérissement de l'État», *Revue française de science politique*, décembre 1980, p. 1169-1170.

7. M. Prélôt, *op. cit.*, p. 97-100.

la plus complète et qu'on doit surtout l'étudier dans ce cadre; dans les autres sociétés humaines, il reste embryonnaire»⁸.

Cette controverse classique laisse le chercheur insatisfait dans la mesure où les concessions des tenants des deux thèses illustrent les limites de leurs positions respectives. Cette impasse a conduit d'autres auteurs à se tourner vers Max Weber⁹ et vers l'idée qu'il y a organisation politique d'une collectivité «lorsque son existence et la validité de ses règlements sont garanties de façon continue à l'intérieur d'un territoire géographique déterminé par l'application ou la menace d'une contrainte physique de la part de la direction administrative». Cette définition fait apparaître comme éléments de référence la notion d'organisation, celle de territoire et celle de contrainte physique, toutes notions qui permettent de ne pas être enfermé dans la notion moderne d'État, tout en évitant de tomber dans les excès liés à la définition par référence à l'idée de pouvoir sans autre précision. Néanmoins, la référence au territoire peut être considérée comme un obstacle à l'universalité de cette définition en excluant, par exemple, du champ du politique l'organisation de groupes nomades. Aussi, certains auteurs préfèrent-ils évoquer la notion de société globale, ainsi Jean Meynaud définissant la politique comme «les décisions autoritaires qui assurent le fonctionnement de la société globale»¹⁰, position reprise par Jean William Lapierre, qui relativise en outre la référence à la contrainte physique : «Nous entendons par pouvoir politique la combinaison variable d'autorité légitime (recours au consensus) et de puissance publique (recours à la coercition) qui rend certaines personnes ou certains groupes capables de décider pour (et au nom de) la société globale et

8. *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1964, p. 15-16.

9. Cf. J.-P. Cot et J.-P. Mounier, *Pour une sociologie politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1974, p. 20.

10. *Introduction à la science politique*, Paris, Colin, 1959, p. 86.

de commander à celle-ci afin de faire exécuter les décisions prises»¹¹.

À partir de là, on peut retenir trois points principaux pour une approche du politique : les phénomènes politiques concernent l'organisation des *sociétés globales*, c'est-à-dire des groupes sociaux au sein desquels toutes les catégories d'activités sont exercées et plus ou moins intégrées (nation, tribus, etc.), par opposition à des groupes spécialisés (entreprise, église, syndicat, famille, etc.); il y a phénomène politique lorsque l'organisation de la société considérée comporte l'existence de *processus décisionnels* permettant la prise de décisions pour et au nom de cette société; il y a phénomène politique lorsque les décisions ainsi prises ont une valeur *obligatoire* fondée soit sur une obéissance consentie, soit sur la mise en œuvre de moyens coercitifs pouvant aller jusqu'au recours à la contrainte physique.

En conclusion, on s'arrêtera donc ici à une position considérant qu'*il y a organisation politique lorsqu'il existe au sein d'une société globale un processus décisionnel permettant de prendre des décisions collectives ayant un caractère obligatoire résultant d'une obéissance consentie ou forcée à ces décisions*. Les phénomènes politiques sont alors les phénomènes qui sont en rapport avec ce mode d'organisation et de fonctionnement des sociétés globales.

En se situant dans cette perspective, on peut retrouver les diverses significations du terme politique évoquées au début de ce texte et que d'autres langues, comme la langue anglaise, désignent en utilisant des termes différents :

— *Le* politique désigne le mode d'organisation qui vient d'être décrit, c'est-à-dire le mécanisme du processus décisionnel qui permet de prendre des décisions engageant la collectivité, ce qui correspond approximativement au terme «*polity*» en anglais;

— *Une* politique désigne ensuite les décisions prises par ce pouvoir décisionnel, soit qu'elles concernent l'ensemble de la

11. *Analyse des systèmes politiques*, Paris, PUF, 1973, p. 29. Cf. du même auteur : *Essai sur le fondement du pouvoir publique*, Orphys, 1968; *Vivre sans État?*, Seuil, 1977.

vie collective («politique de gauche», «politique du Front Populaire»), soit qu'elles concernent certains secteurs déterminés de celle-ci (politique étrangère, politique économique, politique culturelle, etc.). C'est l'aspect du politique que les anglais désignent par les mots «*policy*» ou «*policies*»;

— La politique désigne enfin la compétition et les conflits entre les individus et les groupes qui se développent pour contrôler le pouvoir décisionnel et orienter les décisions prises, tous aspects de la vie politique que les Anglais tendent plus ou moins à regrouper sous le terme «*politics*».

Cette approche du politique conduit à poser un problème qui lui aussi est controversé, celui de la *fonction* de ce mode d'organisation des sociétés. On peut ici répondre de façon générale que la fonction du politique est de créer l'unité là où règnent la diversité et les contradictions engendrées par cette diversité. D'une autre manière, on peut dire que la fonction de l'organisation politique d'une société est de répondre aux besoins de la collectivité en assurant la coordination de la multiplicité des activités des individus et des groupes qui constituent une société globale par des décisions engageant la totalité de la société.

Si un accord peut s'opérer concernant cette définition générale, il existe en revanche de sensibles divergences sur la manière d'analyser la façon dont le pouvoir politique assume cette fonction.

Pour les uns, le pouvoir politique remplit cette fonction en cherchant à satisfaire l'intérêt de tous, par-delà la diversité des intérêts particuliers. Dans cette perspective, le rôle du politique est d'assurer la primauté de ce que l'on appelle selon les vocabulaires l'intérêt général ou le bien commun, dont tous les membres de la société sont en principe censés profiter. Telle est la conception du politique qu'a développée la philosophie politique classique depuis Aristote et que l'on retrouve dans la façon dont la pensée libérale conçoit, par exemple, le rôle du pouvoir politique.

Pour les autres, le pouvoir politique contribuerait certes à résoudre les tensions et les contradictions collectives, mais il le ferait non pas en faisant triompher un illusoire intérêt général, mais en imposant des solutions qui satisfont certains

intérêts particuliers au détriment d'autres intérêts particuliers, qui avantagent certains groupes sociaux au détriment d'autres groupes sociaux. Au lieu d'être un arbitre, le pouvoir politique serait un instrument permettant à certaines parties de la société d'imposer leur domination à d'autres. Telle est, par exemple, la thèse marxiste qui fait du pouvoir politique un instrument et un enjeu de la lutte des classes.

Après l'exposé de ces deux thèses, il faut noter que, tout en étant excessives, elles comportent chacune une part de vérité. C'est ainsi que, si l'idéal est que le pouvoir politique soit effectivement l'instrument de l'intérêt général s'imposant aux intérêts particuliers, les tenants de la première thèse sont obligés de reconnaître que dans la pratique il n'en est pas toujours ainsi et que le pouvoir politique est souvent menacé de faire le jeu d'intérêts particuliers plus ou moins masqués. Inversement, les tenants les plus radicaux de la seconde thèse sont obligés d'admettre que les pouvoirs les plus tyranniques remplissent néanmoins des fonctions d'intérêt général, comme celui d'assurer un minimum de sécurité des personnes et des biens ou, plus prosaïquement, d'organiser, par exemple, la régulation de la circulation automobile.

Ces controverses et leur relativisation conduisent à la conclusion que l'organisation politique d'une société a sans doute toujours un caractère *ambivalent*, c'est-à-dire qu'elle présente toujours plus ou moins deux aspects : d'une part, c'est un instrument permettant d'assurer un certain ordre social et une certaine intégration de la collectivité pour assurer un bien commun profitant à tous, et, d'autre part, c'est aussi un instrument de domination qui peut permettre de favoriser certains groupes sociaux par rapport à d'autres, d'avantager certains groupes sociaux par rapport à d'autres¹². Ceci étant — et c'est capital —, la proportion respective de l'un et de l'autre de ces aspects est susceptible de varier très sensiblement selon les régimes politiques, les époques, les sociétés, les circonstances. Cette ambivalence contribue

12. Cette ambivalence amène ainsi M. Duverger à rapprocher le pouvoir politique de la figure symbolique de Janus, le dieu romain aux deux visages, *op. cit.*, p. 22.

d'ailleurs à expliquer l'intensité des affrontements auxquels donne lieu la vie politique pour contrôler et orienter les décisions du pouvoir politique.

2. La dénomination de la science politique

On l'a noté précédemment, l'étude scientifique des phénomènes politiques se voit encore aujourd'hui désignée en France par des termes différents selon les références consultées : science politique, sociologie politique, sciences politiques, sciences du politique¹³. Ces variations de la terminologie employée ne sont pas fortuites et traduisent l'incertitude qui caractérise encore le statut de la science politique, particulièrement en France. Cette incertitude tient pour une grande part à l'histoire de la science politique, notamment à la fois à l'ancienneté et à la jeunesse de l'étude des phénomènes politiques.

La première caractéristique de cette histoire, c'est l'*ancienneté* de la réflexion sur les phénomènes politiques. Toute l'histoire intellectuelle de l'Occident est, par exemple, jalonnée, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, par des œuvres qui sont consacrées à l'analyse des phénomènes politiques, depuis Aristote jusqu'à Tocqueville, en passant par Machiavel et Montesquieu, pour ne citer que quelques noms parmi les plus célèbres. Mais, si cette ancienneté de la réflexion politique est une des richesses de la discipline, c'est aussi un de ses handicaps, car les orientations de cette réflexion ont freiné le développement de la connaissance scientifique des phénomènes politiques. Et ceci, parce que la réflexion traditionnelle sur les réalités politiques a longtemps été une réflexion de type normatif, s'intéressant moins à ce qui est qu'à ce qui doit être. Or, le développement d'une approche scientifique suppose le renoncement à cette attitude normative au profit d'une attitude *positive* devant la réalité étudiée, c'est-à-dire une attitude écartant les jugements moraux ou partisans pour s'en tenir à l'observation et à l'explication des

13. À noter aussi l'existence des termes de «politologie» proposé par M. Prélôt et J. Freund, ou de «statologie» par M. de la Bigne de Villeneuve.

faits. Ainsi, le premier handicap de la science politique a été la difficulté qui a été la sienne pour acquérir et affirmer son autonomie par rapport aux orientations normatives de la philosophie politique, et, aujourd'hui encore, les politologues sont souvent soupçonnés de dissimuler sous leurs analyses d'apparence scientifique des préférences idéologiques ou partisans.

De ce fait, si la réflexion sur les phénomènes politiques est ancienne, la science politique est au contraire une science *jeune*. En effet, même si certains aspects des œuvres des grands philosophes politiques comme Machiavel, Montesquieu ou Tocqueville annoncent, par la place qu'ils font à l'observation de la réalité, la perspective scientifique que l'on vient d'évoquer, il faut en fait attendre la fin du XIX^e siècle pour voir la science politique se constituer en discipline autonome par rapport à la sociologie¹⁴. Cette évolution s'est alors produite essentiellement aux États-Unis, avec la création dans plusieurs universités de départements de science politique et avec la fondation en 1903 de l'Association américaine de science politique. Sur le plan intellectuel, cette évolution s'est traduite par la volonté de «réalisme» des précurseurs que furent Franck J. Goodnow, Charles A. Beard, Arthur Fisher Bentley ou Charles Merriam, un réalisme qui plus tard fera parfois taxer d'«hyperfactualisme» (Easton) l'orientation trop exclusivement empirique de certains des travaux américains publiés dans la première moitié du XX^e siècle.

En France, la naissance et le développement de la science politique sont beaucoup plus tardifs. Certes, la France a connu après 1870 une sorte de préhistoire de la science politique, notamment à la suite de la fondation en 1872 par Émile Boutmy de l'École libre des sciences politiques. Mais assez rapidement cette École va faire plus de place à l'enseignement pour former les cadres de la haute fonction publique qu'à la recherche et, dans la mesure où sont alors publiés des travaux concernant les phénomènes politiques, ce sont souvent des travaux de juristes plus ou moins frottés de

14. Cf. P. Favre, «Histoire de la science politique» dans M. Grawitz et J. Leca, éd., *Traité de Science Politique*, Paris, PUF., 1985, t. I.

sociologie, comme ceux de Duguit ou Hauriou, la seule exception notable mais isolée, comme l'a montré Pierre Favre, étant *Le Tableau Politique de la France de l'Ouest sous la III^e République* d'André Siegfried¹⁵. En fait, la véritable naissance institutionnelle de la science politique en France s'est opérée après la Libération, les principales étapes étant : la création en 1945 de la Fondation nationale des sciences politiques et des Instituts d'études politiques, l'introduction en 1954 dans les programmes des facultés de droit de cours de science politique et la création en 1956 d'un III^e cycle de science politique, l'organisation depuis 1970 d'un recrutement spécialisé d'enseignants de science politique dans les universités et, enfin, la création en 1982 d'une section autonome de « sciences du politique » dans le cadre du Centre national de la recherche scientifique.

Cette naissance tardive de la science politique en France s'explique certes par le problème général déjà signalé de la confusion entre philosophie politique et science politique¹⁶, mais elle tient aussi à des problèmes plus spécifiquement français liés à la difficulté qu'a rencontrée — et que continue de rencontrer — la science politique pour affirmer et défendre son identité en face de trois disciplines établies qui entendaient garder dans leur domaine l'étude des phénomènes politiques, ces trois disciplines étant le droit public, l'histoire et, à un degré moindre, la sociologie. Pour une bonne part, les problèmes terminologiques évoqués précédemment reflètent les problèmes rencontrés par la science politique pour affirmer et faire reconnaître son autonomie, tout particulièrement par rapport au droit public. Pour ne prendre qu'un exemple, en 1949, certains voyaient encore dans la science politique « une méthode pour une fructueuse étude du droit

15. Cf. P. Favre, *Naissances de la science politique en France*, Paris, Éd. Fayard, 1989.

16. Cf. dans ce sens le titre de l'ouvrage classique de P. Janet, *Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale*, Paris, 1887, ou l'existence aujourd'hui encore de l'Académie des sciences morales et politiques au sein de l'Institut de France.

constitutionnel, un angle de vision élargi où s'incrivent les problèmes traditionnels du droit public»¹⁷.

Dans ce contexte, la préoccupation d'affirmer l'identité et l'autonomie de la science politique s'est traduite chez certains auteurs par le recours au terme de *sociologie politique* pour désigner l'étude des phénomènes politiques. Le but poursuivi par les auteurs qui adoptent cette position¹⁸ est de rappeler que les phénomènes politiques sont des phénomènes sociaux et que l'étude scientifique des phénomènes politiques constitue une des branches de la sociologie et doit être pratiquée en mettant en œuvre les principes de la méthode sociologique, en profitant pour enrichir la connaissance des phénomènes politiques du progrès de l'ensemble des recherches sociologiques.

Néanmoins, ce choix est alors justifié par la volonté de repousser l'impérialisme des juristes qui tendraient, selon ces auteurs, à user du terme de science politique pour limiter la discipline à l'étude de l'État dans ses aspects institutionnels et juridiques. Face à cette menace de réductionnisme, qui a effectivement pendant longtemps entravé le développement de la discipline, les tenants de l'expression «sociologie politique» entendent par là souligner trois idées essentielles : 1) l'idée que les institutions et les règles juridiques font partie de la réalité politique, mais que la réalité politique ne se réduit pas à ses aspects juridiques et institutionnels; 2) que les phénomènes politiques sont des phénomènes sociaux qui doivent être étudiés en mettant en œuvre les mêmes techniques et méthodes que celles utilisées pour l'étude des autres catégories de phénomènes sociaux; 3) que les phénomènes politiques ne sont pas des phénomènes sociaux isolés, mais des phénomènes sociaux en situation d'interaction avec les autres catégories de phénomènes sociaux et que l'étude de ces interactions ne saurait être négligée pour une bonne

17. G. Burdeau, *Traité de science politique*, Paris, L.G.D.J., 1949, t. I, p. 7.

18. Cf. J.-P. Cot et J.-P. Mounier, *Pour une sociologie politique*, Paris, Éd. du Seuil, 1974; R.G. Schwartzberg, *Sociologie politique*, Paris, Éd. Montchrestien, 1971.

compréhension de la nature et des caractéristiques des phénomènes politiques.

Les arguments ainsi développés par les partisans du terme «sociologie politique» mettent l'accent sur des problèmes importants et qui paraissent totalement fondés; néanmoins, il nous semble qu'il convient de rester réservé devant la conclusion terminologique qui en est tirée, en demeurant fidèle à l'emploi de l'expression «science politique» pour désigner l'étude des phénomènes politiques. En effet, ce vocable nous paraît permettre aussi bien d'affirmer la spécificité de la science politique par rapport au droit que de rappeler l'intérêt de l'approche sociologique des phénomènes politiques. Ces objectifs semblent pouvoir être atteints sans utiliser le terme de sociologie politique qui tend, lui, à dissoudre l'identité de la science politique dans la sociologie. Or, s'il est incontestable que les phénomènes politiques sont des phénomènes sociaux, en situation d'interaction avec les autres catégories de phénomènes sociaux, il n'en reste pas moins qu'ils conservent une spécificité qui permet de fonder l'autonomie des recherches les concernant. À ce titre, il nous paraît justifié de parler de *science politique* et non de sociologie politique, de la même façon que l'on parle de science économique et non de sociologie économique, de démographie et non de sociologie démographique, d'ethnologie et non de sociologie ethnographique. Ainsi, tout en considérant que la science politique constitue une branche spécialisée de la sociologie, il nous semble légitime de conserver l'emploi du terme science politique.

En revanche, nous paraît beaucoup plus discutable l'emploi de cette expression au pluriel, qu'il s'agisse de l'expression traditionnelle de *sciences politiques* ou de son rajeunissement en «sciences du politique». Dans les justifications du pluriel, on retrouve un argument que l'on a déjà rencontré, à savoir que les phénomènes politiques sont des phénomènes présentant des aspects divers en relation avec des faits variés étudiés par des disciplines différentes : faits économiques étudiés par la science économique, faits juridiques étudiés par les juristes, faits historiques étudiés par l'histoire, faits géographiques étudiés par la géographie, faits

démographiques étudiés par la démographie, etc. Dès lors, la science politique n'existerait pas, il n'existerait que des sciences diverses saisissant chacune un des aspects des phénomènes politiques, leur connaissance complète supposant l'addition de connaissances issues de sources scientifiques différentes, d'où la justification de l'expression de «sciences politiques» au pluriel. Tout au plus, dans cette perspective, certains accepteraient-ils que l'on parle de «science politique-carrefour», cette discipline étant au croisement des recherches poursuivies sur les différents aspects des phénomènes politiques par les disciplines spécialisées évoquées précédemment.

À cet usage de l'expression «sciences politiques» au pluriel, on peut d'abord reprocher de rendre difficile, sinon d'empêcher, le développement d'une identité de la discipline, en légitimant les empiétements et les revendications des disciplines qui lui sont connexes, si bien que l'on en arrive à des situations où l'on voit d'un même mouvement des représentants de ces disciplines connexes contester d'une part l'existence de la science politique et revendiquer en même temps cette appellation pour leur propre discipline, en semblant ignorer superbement les contradictions de leurs positions. D'autre part, l'argumentation justifiant le pluriel par les interactions entre les phénomènes politiques et les phénomènes sociaux étudiés par d'autres disciplines n'est guère fondée, car ce type de situation se rencontre dans l'étude d'autres phénomènes que les phénomènes politiques sans que pour cela on conteste l'identité des disciplines scientifiques les concernant, et l'on peut reprendre ici les exemples, entre autres, de l'économie, de la démographie, ou de l'ethnologie.

Si l'argumentation concernant l'emploi du terme «sciences politiques» employé au pluriel ne saurait selon nous mettre en cause l'affirmation de l'identité de la science politique par l'usage au singulier de cette expression, elle souligne en revanche l'intérêt pour le développement de la science politique et de la connaissance des phénomènes politiques d'une *collaboration interdisciplinaire* amenant les spécialistes de science politique à collaborer avec les représentants

d'autres disciplines et à acquérir des connaissances dans d'autres domaines que celui de leur spécialité entendu au sens étroit. Donc, ici encore, en tenant compte de la remarque précédente sur l'interdisciplinarité, il nous paraît légitime d'utiliser du terme de *science politique* au singulier pour éviter un certain nombre d'ambiguïtés et d'équivoques.

Ajoutons, pour en terminer avec ces problèmes de terminologie, la question du terme à utiliser pour désigner les chercheurs ou enseignants qui se consacrent à l'étude et à l'enseignement de la science politique, car, ici aussi, le vocabulaire reste incertain. Certains, sacrifiant au franglais, parlent de «*political-scientists*». D'autres, cherchant la rigueur étymologique, usent du terme «*politicologue*» (Burdeau). D'autres encore, s'inspirant de la pratique des économistes, proposent le terme «*politiste*» (Braud, Schwartzberg). Pour notre part, par analogie avec l'expression de «*sociologue*», et en tenant compte d'une pratique qui semble actuellement s'orienter dans ce sens, nous retiendrons le substantif de *politologue*.

3. L'existence de la science politique

Lorsque l'on rapproche les termes de science et de politique, certains s'étonnent en pensant plus ou moins explicitement que tout ce que l'on peut dire de la politique ou du politique relève d'opinions éminemment subjectives et qu'à la rigueur, si l'on peut parler d'un art politique ou d'études politiques, on ne saurait envisager l'existence d'une science du politique. Cette objection du sens commun oblige à s'interroger sur le terme de *science* appliqué aux recherches concernant les phénomènes politiques.

Cette réflexion sur la notion de science politique conduit à se demander ce qu'est une science, pour savoir si la définition que l'on peut en donner est applicable aux études concernant les phénomènes politiques. Les définitions du concept de science sont d'ailleurs elles-mêmes assez variées. C'est ainsi que le classique *Vocabulaire technique et critique de la philosophie* de Lalande définit une science comme «un ensemble de connaissances et de recherches ayant un degré

suffisant d'unité, de généralité, et susceptibles d'amener les hommes qui s'y consacrent à des conclusions concordantes qui ne résultent ni de conventions arbitraires, ni des goûts et des intérêts individuels qui leur sont communs, mais de relations objectives qu'on découvre graduellement et que l'on confirme par des méthodes de vérification définies»¹⁹. En s'inspirant de cette approche, tout en tenant compte d'un certain nombre d'autres réflexions épistémologiques, notamment sur le statut particulier des sciences humaines²⁰, on retiendra ici la définition suivante : une science est constituée par un ensemble de connaissances, établies de manière critique, organisées de façon systématique, et tendant à l'explication des phénomènes étudiés.

Une science est donc d'abord constituée par un ensemble de *connaissances* présentant un caractère de généralité, au-delà de la simple description des faits. Une première conséquence de cette idée est qu'une science est un savoir fondé sur ce que les philosophes appellent des jugements de réalité en excluant les jugements de valeur se traduisant par l'expression de choix et de préférences. On retrouve ici le caractère «positif» de la démarche scientifique impliquant une nette distinction avec l'approche normative caractérisant la réflexion philosophique.

Une science est un savoir, c'est-à-dire un produit de l'esprit humain constituant une représentation de la réalité. Une science est un discours sur la réalité, fondé sur l'observation de la réalité, mais qui n'est pas la réalité elle-même. De ce constat découle le fait que des décalages peuvent se produire entre le savoir et la réalité, bien que l'objectif de la démarche scientifique qui sera décrite plus loin soit de supprimer ces décalages et de faire coïncider les connaissances avec la réalité en donnant à celles-ci un caractère plus ou moins accentué de généralité.

19. *Op. cit.*, p. 959.

20. «Le statut épistémologique des sciences humaines», *Études philosophiques*, n° 2, avril-juin 1978; J. Leca, «Théorie politique» dans M. Grawitz et J. Leca, *Traité de Science Politique*, Paris, PUF, 1985, t. I.

Au regard de ces premiers éléments de définition de la science, on peut effectivement parler de science politique à propos des recherches concernant les phénomènes politiques. La science politique existe d'abord en tant que corps de connaissances cumulatives relatives aux phénomènes politiques, comme le montre, par exemple, la récente parution des quatre volumes du *Traité de Science Politique* publié sous la direction de Madeleine Grawitz et de Jean Leca. Elle existe aussi en tant qu'ensemble de connaissances positives sur la réalité politique, même s'il est vrai qu'il lui a été longtemps difficile de se distinguer de la philosophie politique, et même si, aujourd'hui encore, il arrive que certains politologues (L. Strauss, P. Bénétou²¹, E. Vœglin) se refusent par principe à cette distinction faisant abstraction de toute préoccupation normative.

Enfin, la science politique existe aussi avec les limites de tout savoir scientifique, qui est d'être une représentation plus ou moins proche de la réalité étudiée, qui tend à coïncider avec cette réalité en mettant en œuvre une démarche critique.

Le but de la science est en effet d'arriver à établir des connaissances qui coïncident le plus possible avec la réalité. Pour atteindre cet objectif, toute science met en œuvre une démarche intellectuelle spécifique, la démarche scientifique. Cette démarche scientifique est souvent qualifiée de *critique*, car elle a pour finalité de garantir l'objectivité des connaissances acquises en éliminant les phénomènes qui peuvent la compromettre et en adoptant pour ce faire une attitude critique à l'égard de la connaissance vulgaire ou spontanée de la réalité.

Cette démarche méthodique et critique entraîne un certain nombre de conséquences. Elle implique d'abord une volonté de réalisme, c'est-à-dire la volonté de se soumettre aux faits, à la réalité. La démarche scientifique implique que les plus belles ou les plus séduisantes des idées soient abandonnées

21. Cf. *Introduction à la politique moderne*, Paris, Éd. Hachette, 1987.

si elles sont contredites par les faits²². Cette volonté de réalisme a pour corollaire un souci d'objectivité destiné à limiter au minimum l'intervention de la subjectivité du chercheur dans l'observation et l'analyse de la réalité. En faisant la chasse à ce que Durkheim appelait les «prénotions», il s'agit pour le chercheur de se libérer, autant que cela peut être possible, des conditionnements sociaux et intellectuels qui sont susceptibles de déformer sa perception de la réalité par les idées que ces conditionnements peuvent plus ou moins consciemment engendrer. Enfin, la démarche scientifique cherche à atteindre ces objectifs par la mise en œuvre d'une méthodologie spécifique et rigoureuse, adaptée au type d'objet étudié, et destinée à garantir la validité des résultats obtenus par le recours à des techniques d'observation aussi indépendantes que possible dans leur fonctionnement et leurs résultats de ceux qui les manipulent.

D'autre part, on considère aujourd'hui que le développement d'une science suppose l'existence d'une communauté scientifique permettant un contrôle intersubjectif des connaissances. Dans cette perspective, un savoir scientifique est un savoir élaboré par une pluralité d'individus et susceptible de pouvoir être étudié, analysé, contrôlé, critiqué par une pluralité d'individus. Notamment, à la suite de Karl Popper, on considère qu'une affirmation véritablement scientifique doit être «falsifiable»²³, doit être réfutable, c'est-à-dire que, si

22. «On dira qu'une proposition est douée de sens et acceptable comme proposition scientifique, si elle est analytique, ou si l'on peut, au moins en principe, indiquer une méthode empirique permettant d'associer à cette proposition un certain degré de confirmation», J. Ladrière, «Les sciences humaines et le problème de la scientificité» dans *Études philosophiques*, op. cit., p. 139.

23. J. Ladrière définit en ces termes le fameux critère de «falsifiabilité» de Popper : «On dira qu'une proposition est acceptable comme proposition scientifique si, et seulement s'il est possible dans les circonstances appropriées d'en établir éventuellement la fausseté en démontrant par voie empirique que l'une au moins des conséquences que l'on peut en dériver ne s'accorde pas avec les données disponibles (ou en tout cas avec ce qu'une communauté scientifique accepte de reconnaître comme des "données" suffisamment bien établies par rapport à un état donné de la recherche)»,

elles existent, d'autres chercheurs doivent avoir la possibilité d'apporter des preuves contraires. Autrement dit, une affirmation scientifique doit s'appuyer sur une démonstration permettant à d'autres chercheurs de faire, s'ils le peuvent, la démonstration de sa fausseté.

On peut dire que sur les points évoqués ci-dessus la science politique est progressivement en train de répondre à ces exigences. D'abord par le souci de l'observation empirique de la réalité et par la préoccupation d'assurer l'objectivité de celle-ci. Et ceci, même s'il est vrai que l'effort pour s'abstraire des conditionnements sociologique, politique, ou idéologique est particulièrement ardu pour le politologue, dans la mesure où ici le chercheur est en général beaucoup plus personnellement concerné par l'objet de ses recherches que le spécialiste des sciences de la nature étudiant, par exemple, la reproduction des grenouilles.

Cette évolution est en outre favorisée par le développement d'une méthodologie qui s'efforce de donner à la science politique des instruments d'investigation permettant à celle-ci d'échapper aux appréciations intuitives ou impressionnistes de la réalité, fortement marquées par la subjectivité des chercheurs, qui caractérisaient beaucoup d'analyses politiques jusqu'à une date relativement récente. Les techniques de sondage d'opinion ou d'analyse du contenu comme les procédés d'exploitation mathématique de leurs résultats sont là pour témoigner de cette orientation²⁴, malgré les limites que celle-ci peut encore présenter²⁵. Il en est de même pour

ibid., p. 139.

24. Sur la technicité des procédures mises en œuvres par la science politique contemporaine, cf., par exemple, J. Crête et P. Favre, éd., *Générations et politiques*, Paris, Economica, 1990; D. Gaxie, éd., *Explication du vote*, Paris, F.N.S.P., 1985.

25. Certaines techniques d'apparence objective et neutre peuvent en effet impliquer des présupposés sous-jacents et ne présenter qu'une apparence de réalisme. Cf. l'exemple évoqué par P. Bourdieu et *al.*, dans *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 1970, p. 45 : «Étant donné que l'on peut demander n'importe quoi à n'importe qui et que n'importe qui a toujours assez de bonne volonté pour répondre au moins n'importe quoi à n'importe

le développement du contrôle intersubjectif par la constitution d'une communauté internationale de politologues. Celle-ci existe, bien que le développement de la science politique reste encore très inégal selon les pays et que la communauté de politologues soit en grande partie composée de politologues anglo-saxons, très majoritairement américains.

Par ailleurs, une science n'est pas une simple addition de connaissances juxtaposées. Selon le mot d'Henri Poincaré, «on fait de la science avec des faits, comme on fait une maison avec des pierres; mais une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison». Un savoir scientifique est composé de connaissances situées les unes par rapport aux autres, reliées entre elles pour constituer un ensemble de connaissances générales organisé de façon *systématique*.

Un premier stade de cette systématisation se traduit par un travail de classification en créant des catégories regroupant des phénomènes présentant des caractéristiques semblables. Ceci conduit à construire, par exemple, des typologies pour clarifier la compréhension de la réalité. Cette organisation systématique des connaissances se traduit aussi par une conceptualisation et par l'élaboration d'un langage spécifique dont le but est d'établir des relations entre les phénomènes observés et de faire apparaître leur signification. «Il ne s'agit pas seulement, notait Durkheim, de découvrir un moyen qui nous permette de retrouver assez sûrement les faits auxquels s'appliquent les mots de la langue courante et les idées qu'ils traduisent. Ce qu'il faut, c'est constituer de toutes pièces des concepts nouveaux appropriés aux besoins de la science et exprimés à l'aide d'une terminologie spéciale»²⁶. De ce fait, chaque discipline scientifique a son vocabulaire propre, à la fois pour préciser la description des phénomènes qu'elle

quelle question, même la plus irréaliste, le questionnaire qui, faute d'une théorie du questionnaire, ne se pose pas la question de la signification spécifique de ses questions risque de trouver trop aisément une garantie de réalisme de ses questions dans la réalité des réponses qu'elles reçoivent.»

26. É. Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1986, p. 36.

étudie et leurs diverses variétés et pour désigner les idées qui en permettent l'interprétation.

Le développement de la science politique se traduit aujourd'hui par l'apparition progressive de cadres d'analyse communs, de concepts communs, de problématiques communes, d'hypothèses communes, comme en témoigne ici encore le *Traité de Science Politique* de Madeleine Grawitz et Jean Leca évoqué précédemment. De ce fait, un langage spécifique et un vocabulaire commun sont en train de se constituer²⁷, même si l'on doit reconnaître — c'est un signe de la jeunesse de la discipline — qu'il arrive que ce vocabulaire ne soit pas toujours bien fixé et que dans certains cas le même terme puisse désigner des réalités différentes, tandis que les tentatives de conceptualisation sont loin de réaliser toujours l'unanimité des spécialistes.

Enfin, une science tend à *expliquer* les phénomènes qui font l'objet de ses recherches, c'est-à-dire qu'elle tend à établir entre les faits l'existence de relations permettant de comprendre pourquoi tel ou tel phénomène s'est produit, pourquoi il a pris telle ou telle forme. Il faut d'ailleurs noter que cette importance de l'explication est plus ou moins grande selon les disciplines scientifiques, certaines étant très loin de ce niveau de développement, alors que dans d'autres cas le niveau de l'explication atteint peut permettre la prédiction des phénomènes considérés.

C'est à ce niveau que le caractère scientifique de la science politique peut soulever le plus d'interrogations. La première raison de ces interrogations tient à la complexité des phénomènes sociaux en général et des phénomènes politiques en particulier, complexité qui a son origine dans la multiplicité des facteurs constituant les phénomènes politiques et leur environnement, et dans leur extrême enchevêtrement. Cette complexité a pour conséquence la difficulté de mettre en évidence des relations explicatives claires, nettement individualisées, entre les différents éléments de la réalité, en

27. Cf. R. Badie et J. Gerstlé, *Lexique de sociologie politique*, Paris, PUF, 1979.

obligeant le chercheur à tenir compte des interactions multiples qui existent le plus souvent entre ces éléments²⁸.

La seconde raison de ces interrogations tient au fait que les sciences de la nature essaient d'établir des relations explicatives de caractère général et présentant un aspect constant et permanent, des relations que l'on a longtemps qualifiées de «déterministes», impliquant un lien rigoureux entre les variables considérées. Cette notion de relation déterministe, nécessaire, s'est heurtée en science politique comme dans les autres sciences sociales à la part d'indétermination qu'implique la liberté des comportements humains. Pendant longtemps, cette opposition déterminisme/liberté a paru insurmontable. Aujourd'hui, à l'image d'une évolution qui a aussi touché les sciences de la nature, cette difficulté tend à trouver sa solution avec la notion de relations probabilistes, c'est-à-dire de relations qui indiquent des tendances vérifiables dans un certain pourcentage plus ou moins grand de cas, mais qui comportent aussi une marge d'incertitude permettant le jeu de la liberté humaine. Comme on l'a dit, «au lieu d'avoir comme jadis le déterminisme de l'événement, nous avons maintenant le déterminisme de la probabilité de l'événement»²⁹.

Ainsi, au terme de ces considérations, le concept de *science* appliqué à l'étude du politique paraît justifié, même s'il est nécessaire de rappeler que la «science» politique présente des spécificités par rapport aux sciences de la nature qui sont celles de toutes les sciences sociales, et même s'il est vrai que son développement «scientifique» a souffert de son autonomisation tardive par rapport à la philosophie politique et par rapport au droit public pour en faire une science sociale à part entière.

28. Cf. A. Grosser, *L'explication politique*, Paris, Colin, 1972, p. 83 et ss.

29. R. Blanché, *La méthode expérimentale et la philosophie de la physique*, Paris, Colin, 1969, p. 256.

4. Les tentations de la science politique

La science politique est donc bien une science qui tend à conquérir son autonomie et son identité scientifique, mais cette conquête est une conquête qui a été difficile et qui reste toujours menacée, car un certain nombre de *tentations* que l'on ne peut ignorer peuvent compromettre le caractère scientifique du travail du politologue ou de l'apparenti politologue.

La première tentation qui peut menacer le politologue est ce que l'on peut appeler la tentation du *discours militant*, c'est-à-dire la tentation de substituer au discours scientifique un discours orienté vers la défense ou la promotion d'une cause politique mettant en question la neutralité et l'objectivité du discours scientifique. Il arrive ainsi que certains politologues se comportent alors en militants politiques pour qui l'exercice de la science politique constitue une forme d'engagement au service de la cause politique à laquelle ils sont attachés. Les choses pourtant doivent être claires : on ne saurait confondre science politique et militantisme politique, et «faire» de la politique, ce n'est pas «faire» de la science politique.

Il faut noter que cette confusion peut être favorisée par la prétention de certaines doctrines politiques modernes à posséder un fondement scientifique et à ne pas être seulement un ensemble de préférences normatives. Ainsi la théorie marxiste de la révolution et de la société sans classes ne se considère pas comme la formulation d'une philosophie politique, mais comme l'expression d'une théorie scientifique. Il en est de même lorsque certains sociobiologistes prétendent tirer des conclusions politiques de l'observation scientifique des phénomènes biologiques et des comportements animaux.

D'autre part, la substitution du discours militant ou idéologique au discours scientifique prétend aussi pour certains trouver sa justification dans la difficulté d'évacuer toute dimension subjective et toute perspective normative dans la recherche sur les phénomènes politiques, notamment du fait de la prégnance de l'idéologie dominante du milieu social auquel le chercheur appartient, qui l'amènerait en fait

à légitimer par le discours scientifique les valeurs de celle-ci³⁰. De cette difficulté, on conclut alors que tout discours à prétention scientifique est en réalité un discours idéologique qui se dissimule ou qui s'ignore, et que donc, en fait, il n'existe pas de discours scientifique neutre, tout discours étant en réalité un discours militant. Dès lors, l'opposition entre discours scientifique et discours idéologique ou militant n'aurait aucun sens.

Cette argumentation se fonde sur des observations qui ne sont pas sans justifications, et sur lesquelles on reviendra, concernant les obstacles auxquels se heurte le chercheur en science politique pour être totalement neutre et objectif, mais elle en tire des conséquences erronées et trop radicales. Ce n'est pas parce que l'idéal scientifique d'une objectivité totale de la connaissance est sans doute un idéal impossible à atteindre qu'il faut renoncer à tenter d'y parvenir. Cet idéal d'objectivité doit rester l'idéal du chercheur même si les difficultés pour l'atteindre sont évidentes.

Les remarques qui viennent d'être faites ont en tout cas le mérite de prévenir le chercheur contre ce que l'on pourrait appeler la *tentation angélique*. Il s'agit de la tentation inverse de la tentation précédente. Elle consiste à affirmer la pureté absolue du discours scientifique en semblant considérer qu'il est possible de parvenir sans difficulté à l'idéal de réalisme et d'objectivité évoqué précédemment, en croyant à la possibilité d'arriver dans la recherche sur les phénomènes politiques à une «scientificité» totale.

C'est oublier que le chercheur n'est pas un pur esprit et que le chercheur est un homme «situé», situé sociologiquement, historiquement, intellectuellement. Et ce qui est vrai pour le chercheur se reflète dans le savoir qu'il élabore et est aussi vrai pour l'ensemble de la communauté scientifique à

30. Cf. les critiques de P. Bourdieu considérant que la science politique, «loin de contribuer à la science objective de l'univers «politique», travaille à sa légitimation en reprenant à son compte le découpage de l'objet préconstitué et l'axiomatique implicite qui est au principe de ce découpage» dans «Questions de politique», *Actes de la recherche*, 1977, p. 87.

laquelle il appartient. Il y a donc un conditionnement du savoir scientifique que l'on ne saurait ignorer.

Ce conditionnement est d'abord un conditionnement sociologique en fonction de l'environnement social du politologue : le politologue d'un pays développé n'aura pas, par exemple, les mêmes préoccupations que le politologue appartenant à un pays en voie de développement. Ce conditionnement est aussi historique en fonction du moment où se situe la constitution d'un savoir, ainsi de l'essor des travaux sur la notion de développement politique durant la période de la décolonisation dans les années 50-60. Ce conditionnement est également un conditionnement intellectuel en fonction de l'état de la discipline au moment où se situe la recherche et, s'il y a des modes concernant les objets étudiés, il y a aussi des modes intellectuelles concernant la manière de les étudier ou les méthodes mises en œuvre pour le faire. Enfin, il existe un conditionnement personnel du chercheur en fonction de son histoire individuelle, en fonction de ses expériences, en fonction des engagements et des opinions qui peuvent être les siens.

Oublier l'existence de ces conditionnements, c'est sacrifier à une vision « angélique » de la science comme savoir désincarné. En fait, le chercheur ne peut pas faire l'économie d'une réflexion critique sur les conditions dans lesquelles s'élabore son savoir. Mais prendre lucidement conscience de ces conditionnements ne signifie pas capituler devant eux, c'est, au contraire, en prendre la mesure pour mieux s'en libérer, tout en sachant que cette libération ne sera jamais totale.

Une autre tentation à laquelle est exposé particulièrement l'apprenti politologue est celle du *discours journalistique*. Ici la tentation est celle de s'en tenir à un discours plus ou moins superficiel et descriptif sur les réalités politiques, nourri notamment des informations que les médias déversent à jet continu dans nos sociétés.

Il est évident que l'on se trouve là devant une tentation particulièrement spécifique à la science politique, qui tend à lui donner une place à part parmi les autres sciences sociales. Ce particularisme tient d'abord au fait que l'on vit de manière quasi continue dans un univers politique ou politisé et que

chacun fait, constamment ou quasi constamment, directement ou indirectement, l'expérience de phénomènes politiques. Par ailleurs, chacun dispose sur les phénomènes politiques d'une formidable masse d'informations et d'interprétations auxquelles les médias donnent, comme on le notait précédemment, un accès quotidien, parfois presque immédiat.

Dès lors, chacun porte en lui un stock de connaissances politiques plus ou moins étendues et un ensemble d'interprétations plus ou moins conscientes des phénomènes politiques. On peut dire de ce fait que chacun est porteur d'un savoir politique immédiat, d'une « science politique spontanée », et la tentation peut être grande de confondre cette science politique spontanée avec « la » science politique telle qu'on l'entend ici, d'autant que cette science politique spontanée peut se réclamer des évidences du bon sens ou de la caution de journalistes et commentateurs politiques plus ou moins réputés. Sous sa forme universitaire, cette tentation prend souvent la forme de la confusion de la science politique avec ce qu'il est convenu d'appeler la culture générale.

Ici encore, il faut être clair : la science politique n'est pas le journalisme politique, et son développement implique une volonté de rupture brutale avec cette science politique spontanée et avec les pseudo-évidences du sens commun. Ce n'est pas en lisant *Le Figaro*, *Le Monde* ou *Libération* que l'on devient politologue. La science politique suppose un apprentissage au même titre que d'autres disciplines scientifiques, avec l'acquisition d'un savoir spécifique, avec la maîtrise d'un langage spécifique, avec la mise en œuvre de méthodes spécifiques. N'importe quel discours sur la politique n'est pas de ce fait, comme on est trop souvent tenté de le penser, un discours de science politique.

La tentation du discours « facile » (P. Braud) que l'on vient d'évoquer suscite parfois des réactions se traduisant par ce que l'on peut qualifier de tentation du *discours ésotérique*. C'est la tentation qui consiste à vouloir affirmer et proclamer la « scientificité » de la science politique par le recours à un discours qui, de façon plus ou moins délibérée, est en rupture systématique avec le langage commun. Cette tentation, c'est donc la tentation d'affirmer la spécificité de la science

politique par une spécificité qui tend à donner un caractère quasi initiatique à son discours en le rendant difficilement accessible aux non-initiés.

Cette orientation peut d'abord se traduire par la forme du discours adopté. On a alors affaire à des analyses qui usent et abusent d'un vocabulaire spécialisé qui n'est compréhensible qu'à une minorité d'initiés, quand ce n'est pas parfois à leurs seuls utilisateurs. On se trouve alors devant une scientificité de l'apparence qui en arrive en usant d'un langage obscurci par la multiplication des néologismes à rendre difficile toute communication, même avec les autres politologues. Or, s'il est vrai, comme on l'a vu précédemment, que le développement d'une discipline scientifique suppose effectivement l'apparition progressive d'un vocabulaire précis et spécifique, il n'en reste pas moins que le vieil adage selon lequel «ce qui se conçoit bien s'énonce clairement» garde une part de sa vérité même pour les politologues. L'obscurité d'un discours n'est donc pas obligatoirement une garantie de son caractère scientifique.

Cette déviation «ésotérique» peut toucher aussi au fond des analyses développées, avec parfois la tentation chez certains chercheurs de prendre le contre-pied systématique des faits les plus évidents afin d'éviter de tomber dans les pièges de la science politique spontanée. Or, si les évidences de la science politique spontanée ne sauraient être tenues pour un critère de vérité des faits considérés, il en est de même pour les «contre-évidences» de cette même sociologie spontanée³¹. Il y a donc un snobisme du discours scientifique qui peut être un danger pour le développement de la science politique en la réduisant à un savoir ésotérique réservé à une minorité et dont le critère de vérité tend à devenir plus

31. Il est d'ailleurs des cas où la démarche scientifique peut valider des intuitions du sens commun. Cf. M. Halbwachs : «Dans le domaine du vraisemblable, une proposition s'oppose généralement à une autre qui peut paraître aussi évidente. Il y a autant de mérite scientifique à déterminer, de deux opinions vraisemblables, laquelle répond à la réalité qu'à mettre à jour une vérité entièrement nouvelle. C'est exactement franchir la limite qui sépare la connaissance scientifique de la connaissance vulgaire.»

ou moins implicitement la complexité et l'obscurité du langage et le caractère paradoxal des conclusions qu'il propose.

Un autre risque auquel est exposée la science politique est aussi celui de ce que l'on peut appeler le *discours simpliste*. On l'a dit, le but d'une science est de parvenir à l'explication des phénomènes étudiés en établissant des relations entre ces phénomènes. Le risque est ici qu'une volonté forcenée d'arriver à une compréhension claire de la réalité politique ne conduise à des schématisations intellectuellement séduisantes par leur simplicité, mais peu conformes aux faits.

Dans cette perspective, la tentation la plus typique est constituée par les théories explicatives fondées sur le schéma d'un facteur dominant qui permettrait d'expliquer tous les aspects de la réalité sociale et politique, en les ramenant à l'influence déterminante d'un type donné de phénomènes. Ainsi, des thèses de l'école du déterminisme géographique expliquant les phénomènes politiques par l'influence déterminante des facteurs géographiques. Ou bien les interprétations du marxisme ramenant l'explication des phénomènes politiques à l'influence déterminante de leur contexte socio-économique.

En science politique, comme dans les autres sciences sociales, il faut se montrer circonspect devant les explications trop «simples» de la réalité et ce, principalement pour deux raisons que l'on a déjà rencontrées, mais qui méritent d'être rappelées. La première tient à la complexité des phénomènes sociaux en général et des phénomènes politiques en particulier, qui sont le plus souvent le résultat d'un très grand nombre de facteurs difficilement séparables les uns des autres et dont il est difficile de mesurer l'influence respective dans la production d'un phénomène politique donné. La seconde raison réside dans la part d'incertitude que comportent comme on l'a vu les relations que la science politique peut établir entre phénomènes différents, du fait de la part plus ou moins grande d'indétermination qu'implique le jeu de la liberté humaine. Ces considérations conduisent donc à regarder avec une certaine suspicion les explications trop simples des phénomènes politiques, même s'il est vrai que certaines de ces explications peuvent donner au premier abord l'illusion

d'une clarification pour la compréhension et l'explication de la réalité.

Enfin, il existe pour les politologues une *tentation scientifique* qui est de surestimer les possibilités de la science politique en croyant que la science politique puisse devenir une «science de la politique», c'est-à-dire une science qui permettrait aux acteurs politiques de déterminer scientifiquement leur comportement et leur action, en rendant inutile aussi par là même toute réflexion philosophique sur les fins et les moyens de l'action politique.

Cette tentation est une illusion, et une illusion dangereuse. C'est d'abord une illusion en raison des limites de la science politique qui ont été soulignées précédemment et qui tiennent à la complexité des phénomènes politiques et à la part d'indétermination qu'ils comportent. Par ailleurs, le caractère «positif» de la science politique, la neutralité axiologique qu'elle implique lui interdisent d'intervenir dans le choix des buts et des moyens de l'action politique. Cette illusion est aussi une illusion dangereuse, car les expériences totalitaires du XX^e siècle ont montré que le recours à la violence et au terrorisme d'État a souvent été justifié par le caractère prétendument scientifique des doctrines politiques dont elles se réclamaient³². Si un certain nombre de dirigeants politiques du XX^e siècle n'ont pas hésité devant le recours à la violence pour imposer leur projet politique, c'est souvent en effet en le légitimant par la référence à la science qu'ils l'ont fait, qu'il s'agisse des théories biologiques du nazisme ou des théories sociologiques du communisme.

La tentation scientifique est donc à rejeter en rappelant que le politologue ne saurait se substituer au philosophe politique ni au décideur politique.

On l'a dit, la science politique n'est pas la philosophie politique, c'est-à-dire que sa vocation n'est pas de dire ce que doit être la meilleure organisation politique, ou ce qui est le

32. C'est cette dérive que dénonce B.-H. Lévy lorsqu'il voit le fondement des formes modernes de totalitarisme dans la formule «Tout le pouvoir à la science parce qu'il existe une science du pouvoir», *La barbarie à visage humain*, Paris, Grasset, 1977, p. 231.

meilleur comportement politique dans tel ou tel cas. Ce n'est pas à la science politique de dire, par exemple, ce qui doit être choisi entre plus d'égalité et plus de liberté, entre plus d'État et moins d'État. La réflexion sur ces problèmes relève de la philosophie politique, même s'il est vrai que les connaissances apportées par la science politique peuvent contribuer à éclairer la signification et les conséquences de ces choix. La science politique ne peut pas et ne doit pas remplacer la philosophie politique qui reste, à côté de la science politique, une dimension *nécessaire* de la réflexion sur les phénomènes politiques. De même, la science politique ne saurait se confondre avec l'action politique. Le politologue ne peut pas remplacer l'homme politique, c'est-à-dire celui qui doit agir dans le champ de la vie politique quotidienne et prendre des décisions politiques. Là encore, la science politique peut aider les décideurs politiques par les connaissances qu'elle est susceptible de leur fournir sur les conditions de leurs décisions et de leurs actions, mais le politologue ne saurait se substituer à eux pour faire les choix qui relèvent de leur responsabilité³³.

En mettant en garde contre l'illusion que représentent les explications «simplistes» de la réalité politique et en évoquant les risques de dérives scientistes de la science politique, on a entendu souligner les *limites* de la science politique. Ceci étant, cette prise de conscience ne saurait être interprétée comme une mise en question de son importance et de son utilité. Au contraire, on ne peut qu'insister sur *l'importance* que présente le développement de la connaissance des phénomènes politiques dans des sociétés qui voient s'étendre le domaine du politique et se multiplier les aspects de la vie humaine concernés par des décisions de nature politique. Jamais sans doute l'existence de chaque individu n'a été influencée à ce point par le fonctionnement politique de la société et jamais n'a donc été aussi utile l'analyse de ce fonctionnement, tant pour permettre une meilleure compréhension du monde qui nous entoure que pour nourrir la

33. Cf. «L'action politique véritable consiste à se servir de la connaissance du probable pour renforcer les chances du possible», P. Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, p. 46.

réflexion philosophique sur les réalités politiques et pour éclairer l'action des décideurs politiques. Les limites réelles qui sont celles de la science politique, les difficultés qu'elle rencontre, les résultats partiels, et parfois un peu décevants, auxquels elle parvient ne sauraient remettre en cause le *progrès de la connaissance*³⁴ qu'elle représente. Comme le note A. Grosser : «L'explication à majuscule, la clé unique qui ouvre grande la porte de la compréhension n'existe sûrement pas. Mais des éléments d'explication existent dès lors qu'on a la patience d'interroger la réalité avec le souci de saisir la nature des intercausalités et la modestie de se contenter de déterminations partielles et inévitablement incomplètes, mais tout de même plus amples et moins incomplètes que celles qu'on connaissait avant la recherche [...]. Les vérités insuffisantes et incomplètes auxquelles l'analyse permet d'accéder sont source de satisfactions. Satisfaction de comprendre mieux et d'expliquer davantage. Satisfaction aussi d'entr'apercevoir comment les hommes pourraient utiliser les parcelles de pouvoir dont ils disposent pour accéder aux fins qu'ils se proposent»³⁵.

34. P. Bénéton montre bien que, si le politologue peut s'interdire les jugements de valeur sur les phénomènes qu'il étudie, il ne peut récuser tout jugement de valeur dans la mesure où, sous peine de saper les bases de son activité, celle-ci suppose un jugement de valeur fondateur sur la valeur de la connaissance, *op. cit.*, p. 105-110.

35. *L'explication politique*, p. 90 et 139.